

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté Égalité Fraternité





SI RDUE: TRACES NT

Bases réglementaires

- RDUE: article 33: fonctionnalités de base; Annexe II: informations requises dans la déclaration
- Règlement d'exécution UE n° 2024/3084 : règles de fonctionnement, de maintenance, de protection des données à caractère personnel...

Page UE dédiée au SI RDUE: guide utilisateurs, tutoriels, formations en ligne https://green-forum.ec.europa.eu/deforestation-regulation-implementation/information-system-deforestation-regulation_en

TRACES NT:

Base réelle : https://eudr.webcloud.ec.europa.eu/tracesnt/

Base d'entraînement : https://acceptance.eudr.webcloud.ec.europa.eu/tracesnt/

Newsletter RDUE!



SI RDUE et gestion du contenu des DDR

Questions FAQ 7.12, 7.16, 7.23 : quantité d'information contenue dans une DDR :

Une DDR peut:

- faire référence à 2000 DDR amont,
- inclure jusqu'à 200 lignes de description de produit, 500 lignes pour les noms de marchandise (espèces), et 1000 lignes pour les lieux de production.

La taille de la DDR ne doit pas dépasser 25 MB, ce qui correspond à plus d'un million de points de géolocalisation ; au-delà, il faut réduire le nombre de coordonnées décrivant les polygones pour alléger la DDR.

Pas de possibilité d'inclure des pièces jointes autres que le téléchargement des données de géolocalisation.







SI RDUE et gestion du contenu des DDR

FAQ 7.4 Possibilité de dupliquer une DDR précédente : évite la re-saisie d'informations réutilisables ou récurrentes.



FAQ 7.6 Le retrait ou la modification d'une DDR sont autorisés dans les 72 heures après soumission, sauf si la DDR est mise en contrôle par l'autorité compétente.



SI RDUE et gestion du contenu des DDR

FAQ 7.20 : à l'export vers différents pays, il n'est pas nécessaire de créer une DDR pour chaque pays de destination, car ce n'est pas une information qui doit figurer dans la DDR.

FAQ 7.22 : la masse nette à renseigner = celle du produit entier hors emballage, même si seule une partie est composée d'un produit concerné par le RDUE.

FAQ 7.28 : lorsque l'opérateur fait référence à une autre DDR dans sa propre DDR, certaines données comme le nom scientifique des produits bois sont automatiquement chargées dans la nouvelle DDR.

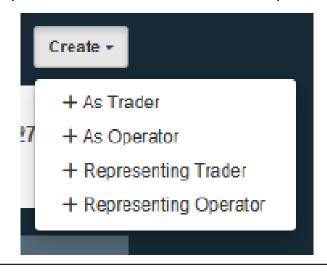
FAQ 7.25 Lorsqu'un opérateur/commerçant aval reçoit des numéros de référence et de vérification de DDR par un opérateur/commerçant amont, il peut vérifier leur validité via le système d'information.

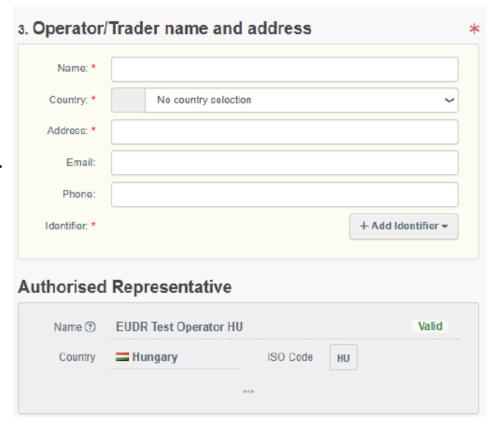


SI RDUE et accès aux DDR

FAQ 5.2.1 et 7.29

Gestion des comptes : un utilisateur peut cumuler plusieurs rôles (opérateur, commerçant, mandataire) dans le système d'information : il doit préciser sous quel statut il effectue chaque DDR.

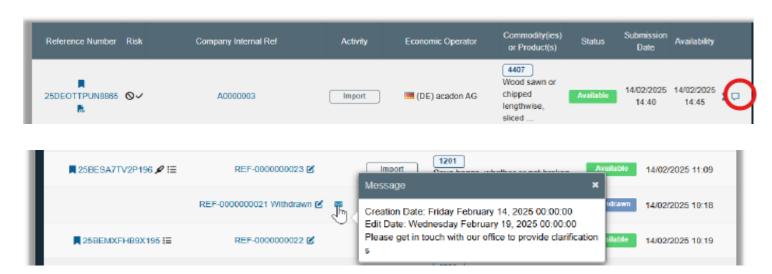






SI RDUE : contact avec l'Autorité compétente

Une nouvelle fonctionnalité de message de l'AC à l'opérateur :



Possibilité pour l'opérateur de transmettre toute information à l'AC dans la case 5 de la DDR



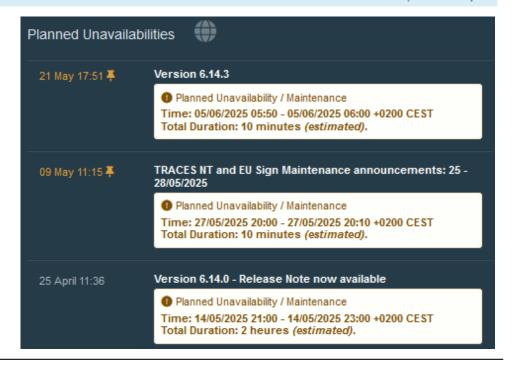
Accessibilité et performance du SI RDUE

- Oversion 6.14.3: We will install version 6.14.3 of TRACES on 04/06/2025 starting around 05h50, to address the following issues: PHYTO:
- Planned Unavailability / Maintenance Time: 05/06/2025 05:50 05/06/2025 06:00 +0200 CEST Total Duration: 10 minutes (estimated).

FAQ 7.11 Pour assurer en continu son bon fonctionnement, le système d'information fera l'objet de courtes périodes de maintenance, annoncées à l'avance et programmées à des horaires ne perturbant pas l'activité des utilisateurs.

En cas de problème d'accès ou de fonctionnement :

sante-traces@ec.europa.eu





SI RDUE et ressources satellitaires

Le SI n'est pas un outil de diligence raisonnée, c'est juste un outil de déclaration des données de géolocalisation

Observatoire Européen des Forêts (EUFO) : https://forest-observatory.ec.europa.eu/

- → carte de l'état des forêts mondiales en 2020 (GFC 2020)
- → cartes des changements des couverts forestiers

non obligatoire, non exclusif, pas de valeur juridique

FAQ 9.10.1 à 9.10.4 : combiner différentes ressources pour les vérifications



MERCI DE VOTRE ATTENTION